

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 255

présenté par

M. Bataillon, Mme Colboc, M. Emmanuel, M. Fait, M. Henriët, M. Marion, Mme Melchior,
M. Sorre et Mme Spillebout

ARTICLE 5 TERVICIES

Substituer à l'année :

« 2026 »,

l'année :

« 2027 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction de l'article 5 tervicies adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.